Circulaire n°5829 du 20/07/2016

Circulaire relative à la communication des choix effectués par le Pouvoir organisateur dans le cadre d'accroches cours-fonction(s) multiples – version 2 – juillet 2016

Cette circulaire complète la circulaire 5772 du 17 juin 2016

Réseaux et niveaux concernés

☒ Fédération Wallonie-Bruxelles

☒ Libre subventionné
- ☒ libre confessionnel
- ☒ libre non confessionnel

☒ Officiel subventionné

☒ Niveaux : Secondaire de plein exercice et de promotion sociale

Type de circulaire

☐ Circulaire administrative

☒ Circulaire informative

Période de validité

☒ A partir de la publication

☐ Du au

Documents à renvoyer

☒ Oui

☒ Date limite : 31/08/2016

☐ Voir dates figurant dans la circulaire

Mots-clés : Titres et fonctions, Accroches multiples

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Membres des Services d'inspection.
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Syndicats du personnel enseignants ainsi que du personnel ouvrier et administratif.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution ».

Signataire

Administration : Administration générale de l'Enseignement (AGE) – Jean-Pierre HUBIN

Personnes de contact

Service : Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales (SGCCRS)

Nom et prénom	Téléphone	Email
Gandibleux Françoise	02/413.21.02	francoise.gandibleux@cfwb.be

Communication des choix effectués par le Pouvoir organisateur dans le cadre d'accroches cours-fonction(s) multiples

Version 2 – Juillet 2016

Madame, Monsieur,

En complément à la circulaire 5772 du 17 juin 2016 relative au même objet, veuillez trouver ci-joint les nouvelles accroches cours-fonctions multiples qui seront prochainement arrêtées par le Gouvernement sur base des avis de la CITICAP rendus les 22 juin et 7 juillet dernier.

Pour rappel, l'article 13 § 2 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la communauté française prévoit que :

> « *A partir de l'année scolaire 2016-2017 et en vue de l'organisation de chaque année scolaire, pour toute accroche cours/fonction multiple du référentiel qui concerne ses structures scolaires, tout pouvoir organisateur doit, au plus tard le 30 juin de l'année scolaire précédente, porter à la connaissance de l'administration ses activations effectives.*
>
> ***Les activations effectives visées à l'alinéa précédant ne peuvent aboutir à la mise en disponibilité par défaut d'emploi ou à la perte partielle de charge d'un membre du personnel nommé ou engagé à titre définitif.*** »

La présente circulaire a donc pour objet de convier les Pouvoirs organisateurs qui font usage de l'accroche cours-fonction multiple de communiquer les choix effectués à l'Administration.

Chaque Pouvoir organisateur concerné, *c'est-à-dire organisant au moins un cours pour lequel une accroche cours fonction multiple est prévue*, est invité à compléter un des document Excel ci-joint (annexe 1 pour l'enseignement de plein exercice et annexe 2 pour l'enseignement de promotion sociale) en mettant en surbrillance la ou les fonctions activées pour chaque cours organisé par l'établissement scolaire pour lequel une accroche cours-fonction(s) multiple est prévue.

Si le Pouvoir organisateur n'active aucune accroche cours-fonction multiple, aucun document ne doit donc nous être renvoyé.

Le fichier Excel complété et renommé selon la procédure décrite ci-dessous est à renvoyer **pour le 31 août 2016 au plus tard** à :

activation.accroche@cfwb.be

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN

Procédure à suivre étape par étape

(⚠ ne concerne que les établissements qui organisent un cours pour lequel une accroche cours-fonctions multiple est prévue ⚠).

1) **Remplir** le cadre permettant d'identifier le Pouvoir organisateur et l'établissement scolaire.

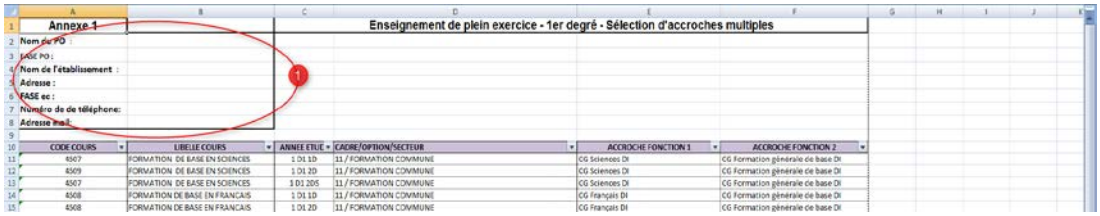

2) **Mettre en surbrillance** le ou les choix effectués par le PO en utilisant la fonction « couleur de remplissage » d'Excel :

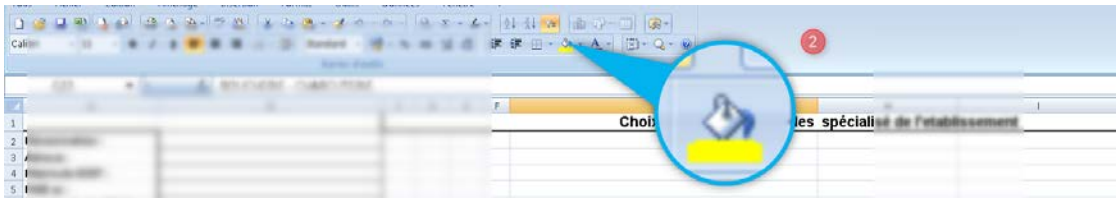

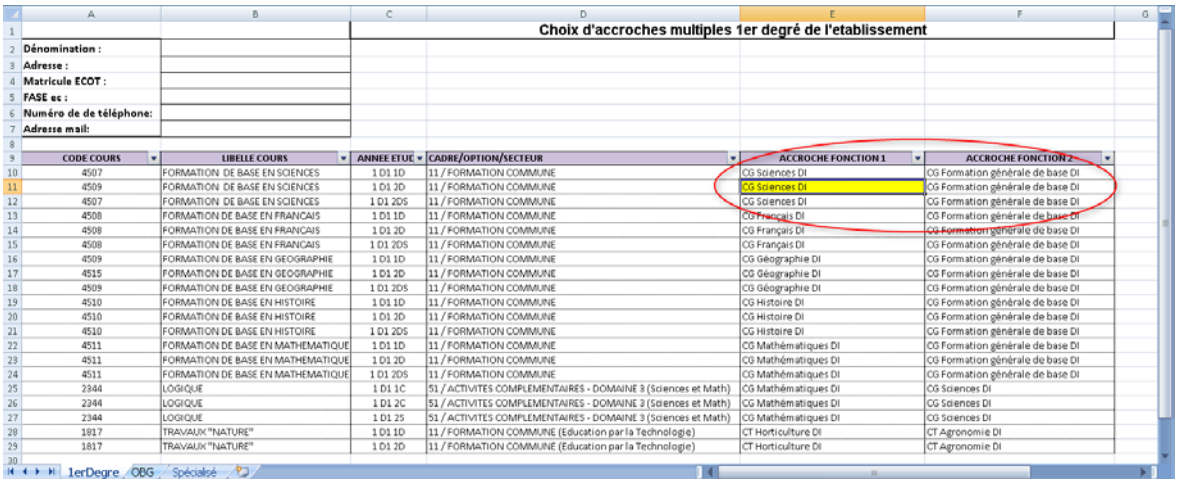

3) **Sauvegarder** le fichier sur votre ordinateur.

4) **Renommer** le fichier de la manière suivante : Fase école-nom établissement scolaire.xlsx

5) **Renvoyer** pour le **31 août 2016 au plus tard** un seul email par PO reprenant les différentes annexes pour chaque établissement concerné organisé par le PO en mentionnant le numéro FASE du PO (pour le subventionné) ou le numéro FASE établissement (pour l'organisé) en objet du mail (utiliser l'adresse administrative du PO pour tous contacts avec nos services) : activation.accroche@cfwb.be

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la personne de contact suivante :

- Mme Françoise Gandibleux
- Téléphone : 02/413.21.02
- Email : francoise.gandibleux@cfwb.be